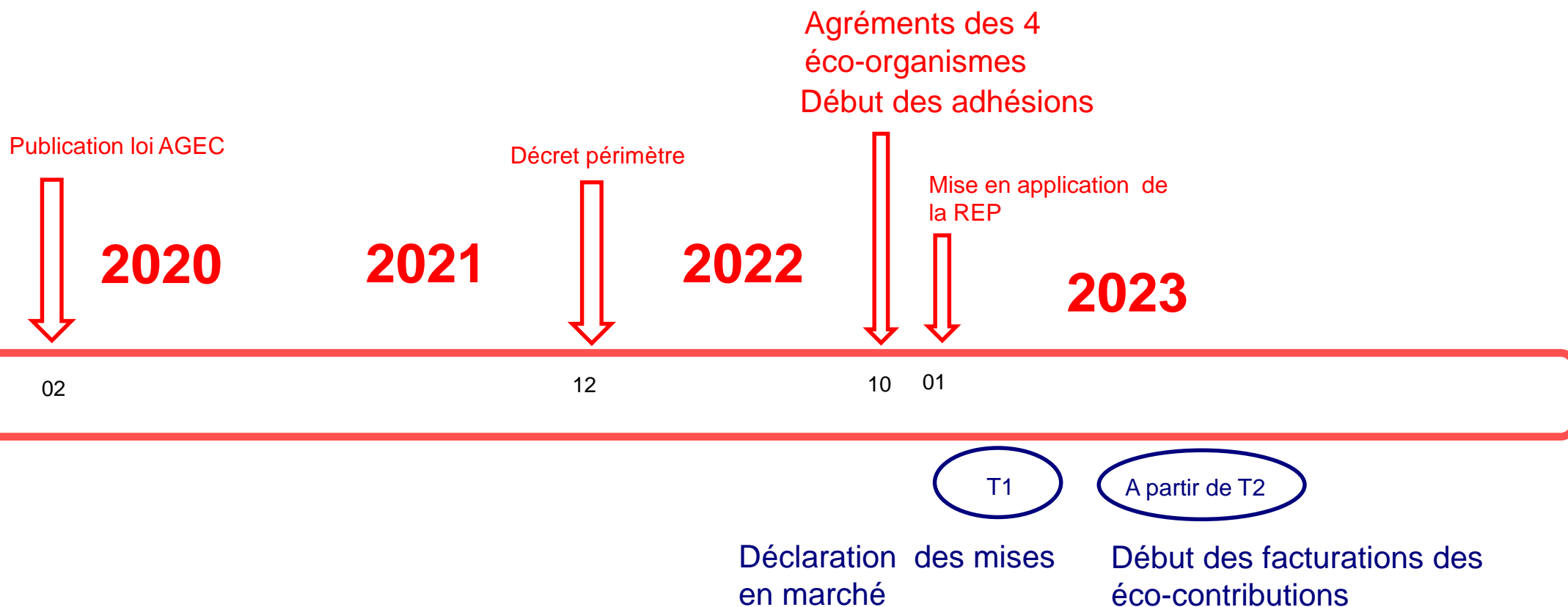




Actualités REP PMCB Novembre 2022

REP PMCB

✓ Date de la mise en application de la REP PMCB: 1/1/2023



REP PMCB

- ✓ Tous les metteurs en marché doivent adhérer à un des éco-organismes agréés sur la catégorie qui le concerne.

Catégorie 1

Minéraux (inertes hors verre)



Catégorie 2

Autres déchets
(dont menuiseries)



REP PMCB

- ✓ En complément du décret, un avis aux producteurs sera publié dans les prochaines semaines. Il devrait être très proche du dernier projet qui précise les définitions des metteurs en marché et des produits:
 - ✓ Les producteurs qui fabriquent ou font fabriquer sous leur propre marque des produits pour la construction
 - ✓ En cas de produits importés, l'importateur est metteur en marché sauf si le fabricant étranger contribue lui-même.
 - ✓ Dans la catégorie 2: autres produits et matériaux de construction relevant des familles suivantes
 - ✓ 2.d - Menuiseries comportant du verre, parois vitrées et produits de construction connexes
 - ✓ Autres menuiseries intérieures et extérieures

REP PMCB

- ✓ Si vous êtes metteurs en marché pour des produits contenant du verre, choisissez un éco-organisme agréé dans la catégorie 2 , adhérez et préparez votre entreprise:
 - ✓ aux prochaines déclarations de mises en marché
 - ✓ à la visibilité et à la répercussion de l'éco-contribution vers vos clients.

- ✓ Pour vous aider, les liens vers les sites des éco-organismes et le projet d'avis aux producteurs
 - ✓ <https://www.valobat.fr/>
 - ✓ <https://www.valdelia.org/>
 - ✓ <https://ecomaison.com/>